

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2017

Première épreuve orale : Présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader, XMind.
- les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'interrogation). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Pour présenter ses propositions, le candidat construit des supports numériques qui constituent des aides à la communication et à la compréhension du jury (lisibilité). Ces supports doivent permettre au candidat de rester engagé dans un dialogue avec le jury tout en apportant des éclairages au-delà de la simple lecture de diapositives. Il n'est pas attendu de format ou de modèle particulier, ni l'utilisation de l'intégralité des logiciels présents. Ces différents médias ne constituent que des supports au service de la prestation. Ils ne seront pas pris en compte lors de l'évaluation du candidat.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir d'un dossier, d'analyser un établissement public local d'enseignement (EPLE) dans son environnement et de proposer des orientations disciplinaires (en EPS) et/ou interdisciplinaires pour répondre à une question posée. Il doit ainsi procéder à l'analyse stratégique des points forts et des points faibles de cet établissement et réfléchir à la place et au rôle de l'enseignement de l'EPS dans ce contexte éducatif singulier. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales.

Deuxième épreuve orale : présentation d'une leçon d'Éducation Physique et Sportive

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office 2010 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix (copie d'écran), adobe reader , XMind.
- les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2017

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'épreuve). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. La prestation du candidat n'est pas appréciée en fonction de sa virtuosité dans l'utilisation de tel ou tel logiciel. Il s'agit bien de tirer profit de l'outil informatique de manière à présenter une leçon d'Education Physique et Sportive proposant des axes de transformations adaptées aux élèves.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier remis par le jury, d'analyser les caractéristiques d'une classe et de son contexte afin de construire une leçon d'EPS pour les élèves de cette classe. Il s'agit de proposer des axes de transformations adaptées pour les élèves et des mises en œuvre appropriées. Cette épreuve nécessite non seulement une capacité d'analyse mais aussi une bonne connaissance de l'APSA support de la leçon, des processus d'apprentissage et d'enseignement, et des exigences institutionnelles.

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon sur dossier

Athlétisme (courses, lancers **et épreuves combinées courses / lancers**) - Danse - Boxe française - Escalade - Volley-ball - Gymnastique sportive - Course en durée - Musculation - Badminton - Handball

Troisième épreuve orale : pratique et analyse d'une activité physique et sportive

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Organisation matérielle

Une demi-heure avant le début de l'épreuve, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement.

Au début de l'épreuve, il est considéré que l'échauffement du candidat a été réalisé.

Le matériel personnel (raquettes, baudriers, etc.) est à la charge du candidat.

Dans les activités qui le nécessitent (badminton, basket-ball), des partenaires et adversaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours.

Le temps maximum imparti pour l'ensemble de la prestation physique est de 30 minutes quelle que soit l'épreuve.

Conditions générales d'enregistrement et de visionnage

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions particulières de chacune des épreuves fixées par la présente note :

- la prestation est enregistrée à l'aide de tablettes numériques grand public ;
- le travelling mécanique et les prises de vues verticales sont exclus ;
- le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo ;

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2017

Préparation, exposé et entretien

En référence à l'ensemble de la prestation physique (récupération comprise), le jury pose une question au candidat. Celui-ci dispose de 30 minutes pour analyser librement les images de sa prestation et préparer son exposé. Le jury fournit au candidat la tablette numérique sur laquelle a été enregistrée la prestation et un logiciel dédié à la vidéo avec les fonctions de lecture, pause, ralenti, arrêt sur image, avance/retour rapide, image par image ainsi que des fonctions classiques d'analyse de l'image.

Pour l'exposé (10 minutes maximum) comme pour l'entretien (45 minutes maximum), les images sont projetées sur grand écran par l'intermédiaire d'un vidéoprojecteur. Durant l'entretien, les séquences vidéo restent à la disposition du candidat et du jury qui pourront revenir sur des aspects particuliers de la prestation physique.

Conditions particulières pour chacune des épreuves

Step

La prestation physique consiste en la réalisation, sur un espace balisé de 8 mètres par 8 mètres, de deux enchainements, identiques ou non, composés d'au moins six blocs différents et préparés à l'avance par le candidat. Le plus haut niveau de prestation physique, tant dans la complexité que dans la richesse du vocabulaire STEP utilisé, est attendu du candidat. La durée de chaque enchainement est de 4'00. L'un sera réalisé sur une musique comprise entre 125 et 140 BPM et l'autre sur une musique supérieure à 140 BPM. Le temps de récupération est laissé à l'initiative du candidat. Cinq minutes avant le début de l'épreuve, le jury demande au candidat sa fréquence cardiaque de repos (valeur qui pourra être modulée par le jury) puis l'équipe d'un cardio-fréquencemètre de la marque Garmin, (Gamme Forerunner, Compatible avec Garmin Connect™).

Un Step, réglable en trois hauteurs différentes, est fourni par le jury.

C'est au candidat à déclencher sa musique pour chacune des deux séquences. Le chronomètre du jury se met en route au(x) premier(s) mouvement(s) du candidat en arrière du Step. Un lecteur acceptant les CD et les clefs USB est mis à la disposition du candidat. L'enregistrement ne doit comporter que les supports sonores des deux enchainements.

Les enchainements sont filmés en plan large et en continu. L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à l'un des côtés de l'espace balisé, face au Step.

Tennis de table

La prestation physique est composée de deux rencontres en simple de 6 minutes chacune sur un terrain réglementaire. Une pause de 2 minutes sépare les deux rencontres ; chacun des joueurs opposés au candidat est choisi par le jury.

Lors de la deuxième rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'adversaire.

Lors de la première rencontre, la prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble et en continu de dos. Pour cette prise de vue, l'opérateur vidéo est placé à environ 5 mètres en arrière de la table et décalé sur le côté coup droit du candidat (3/4 arrière table).

Lors de la deuxième rencontre, la prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble et en continu de face. Pour cette prise de vue, l'opérateur vidéo est placé à environ 5 mètres en arrière de la table et décalé sur le côté coup droit du joueur adverse (3/4 arrière table).

Basketball

La prestation physique est composée de deux rencontres de 6 minutes chacune, dans une situation de jeu à 3 contre 3 sur un demi-terrain réglementaire. Une pause de 5 minutes sépare les deux rencontres.

Les partenaires et adversaires du candidat sont choisis par le jury en fin d'échauffement. Les équipiers du candidat sont à sa disposition pour une transmission de consignes pendant deux minutes avant la première séquence de jeu ; il peut transmettre de nouvelles consignes pendant la pause.

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2017

Lors de la deuxième rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'équipe adverse. Lors de la deuxième rencontre le candidat prend un temps mort d'une minute. La prestation du candidat est enregistrée en plan de $\frac{1}{2}$ ensemble en plongée et en continu. L'opérateur vidéo est placé en hauteur ; face au panier et à une distance d'environ 15 à 20 mètres de celui-ci (l'image couvrant l'ensemble de la zone de marque).

Arts du cirque

La prestation physique consiste en la présentation d'un numéro (intégrant un projet artistique) préparé à l'avance par le candidat et comportant au moins deux familles circassiennes choisies parmi jonglage, acrobatie et équilibre. Le candidat dispose d'une corde de 50 mètres pour organiser sa mise en piste, délimitée dans une surface de type terrain de basket de gymnase (28 mètres sur 15 mètres). La hauteur sous plafond (sans point d'ancrage possible) est de 8 mètres environ, le sol est de type parquet (sans point d'ancrage). Deux tapis de réception (2mx2m et 20cm d'épaisseur) sont à disposition ainsi que quatre tapis type tatami (2mx1m).

Le candidat apporte le matériel dont il a besoin pour son numéro : tout objet pouvant se prêter à un exercice de jonglage, des engins pour l'équilibre ou l'acrobatie, costumes et autres accessoires. Ce matériel ne doit présenter aucun risque d'utilisation et de dégradation de l'espace. Si le jury estime qu'un matériel présente un risque, il en interdira l'utilisation.

Si le numéro nécessite un aménagement de l'espace scénique, celui-ci est mis en place par le candidat qui apporte son matériel et l'installe seul avant le début de l'épreuve (durant sa phase d'échauffement), et le démonte après sa prestation physique.

La durée du numéro est comprise entre 4 minutes et 5 minutes et 30 secondes. Un support sonore est possible ; un lecteur acceptant les CD et clefs USB (format MP3) est mis à la disposition du candidat, l'enregistrement ne doit comporter que le support sonore, calé sur le temps du numéro.

La prestation est enregistrée, en plan large et en continu.

L'opérateur vidéo est placé sur une ligne parallèle à la longueur du gymnase, et en hauteur.

Escalade

La prestation physique est composée de l'escalade, sur structure artificielle, de deux voies, choisies par le candidat parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7C.

La réalisation de chacune des voies ne doit pas excéder 7 minutes. Le temps imparti entre les deux voies réalisées est à l'appréciation du candidat dans la limite des 30 minutes maximum pour l'ensemble de la prestation physique.

La prestation du candidat est enregistrée en plan moyen élargi, de trois quarts, du début à la fin de la réalisation de chacune des deux voies. L'opérateur vidéo est placé à environ 10 mètres en arrière du mur d'escalade.

Quatrième épreuve : pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Le candidat a connaissance de l'épreuve tirée au sort, en début de session, au moment de l'accueil par le président.

Prestation physique

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues inscrites dans les programmes d'EPS pour le lycée. L'attribution de la moyenne est en correspondance avec la maîtrise du niveau 5 des compétences attendues dans l'activité ou dans l'activité apparentée la plus proche.

Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2017

Conditions générales du déroulement des épreuves

Une demi-heure avant le début de l'épreuve, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement.

Au début de l'épreuve, il est considéré que l'échauffement du candidat a été réalisé. Le matériel personnel est à la charge du candidat.

Conditions particulières du déroulement des épreuves

- Athlétisme

L'épreuve consiste en 2 courses de 200m haies chronométrées avec une récupération minimale d'une demi-heure entre chaque course.

Chaque 200m haies est couru en couloir. Les couloirs 2, 4 et 6 de la piste sont utilisés pour l'épreuve. Le couloir est attribué à chaque candidat pour le jury.

Le départ s'effectue obligatoirement en starting-blocks. Huit obstacles sont disposés sur le parcours. Le premier obstacle est placé à 30m du départ. La distance inter-obstacles est de 20m. Le dernier obstacle est situé à 30m de la ligne d'arrivée.

La hauteur des haies est constante : 0,84m pour les garçons, 0,65m pour les filles.

- Natation

Le candidat effectue un 400 mètres nage libre chronométré, en bassin de 25 mètres ou de 50 mètres. Le départ est commandé. Le port d'équipements pouvant améliorer la vitesse, la flottabilité ou l'endurance est interdit. Les lunettes de natation sont autorisées.

Entretien

D'une durée de 20 minutes sans préparation, l'entretien porte, dans l'APSA pratiquée, sur un ou des pratiquants de différents âges, de différents niveaux (du débutant à l'expert) et pouvant présenter des caractéristiques particulières.

L'entretien peut prendre appui sur une thématique et doit permettre d'attester des connaissances scientifiques relatives à la compréhension de l'activité du pratiquant et des effets de l'APSA sur ce dernier, notamment dans les dimensions physiologiques et psychologiques